



Solidaires

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 23, rue Lakanal 34090 Montpellier ⓐ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

SUD éducation 34 dénonce le communiqué calomnieux du SCUM et les propos diffamatoires tenus contre un syndicaliste à l'Université de Montpellier Paul-Valéry

Samedi 3 mai 2025, le SCUM (Syndicat de combat universitaire de Montpellier) a publié sur son site internet et sur les réseaux sociaux un communiqué calomnieux à l'encontre de SUD éducation, suggérant que notre syndicat lutterait "contre les pauvres et les personnes racisées". Le communiqué du SCUM avance qu'un des porte-paroles de cette organisation se trouverait aujourd'hui convoqué devant une section disciplinaire pour avoir, entre autres choses, "contesté lors d'une discussion privée les positionnements politiques publics d'un enseignant élu au Conseil d'Administration", membre du syndicat SUD éducation, auquel le porte-parole du SCUM aurait "simplement rappelé que le racisme et l'antisémitisme n'avaient pas leur place à l'université".

Il s'agit d'un travestissement profond de la réalité de ce qu'il s'est passé cet automne à l'Université de Montpellier Paul-Valéry (UMPV). Le 25 octobre 2024, alors que le syndicaliste de SUD éducation faisait la queue pour déposer auprès du service juridique de l'université des listes pour les élections aux conseils centraux et discutait tranquillement avec d'autres personnels de l'UMPV représentant une autre liste, il a été brutalement apostrophé par ce porte-parole du SCUM, qui a non seulement remis en cause son engagement individuel dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, mais a affirmé publiquement qu'il était raciste, menacé de venir perturber ses enseignements et l'a qualifié de "facho" publiquement devant des étudiant-es présentes à ce moment.

Soutenu par sa section syndicale et le syndicat départemental SUD éducation Hérault, notre camarade, choqué par la remise en cause de son intégrité personnelle et militante, par ces propos diffamatoires et ces menaces à l'encontre de son activité d'enseignement, a fait une inscription dans le Registre santé et sécurité au travail (RSST) et fait auprès de la présidente de l'UMPV une demande de protection fonctionnelle. Les propos tenus par le porte-parole du SCUM à l'encontre de notre camarade n'avaient en effet rien à voir avec un échange privé sur les positions politiques de SUD éducation, mais constituaient une interpellation individuelle, nominative et portant atteinte à l'intégrité personnelle et professionnelle de notre camarade. La présidence de l'UMPV a par la suite, sur la base de ce signalement ainsi

que d'un autre signalement concernant les agissements du même porte-parole du SCUM, décidé de saisir une section disciplinaire qui a été dépaysée dans un autre établissement.

Ce n'est pas la première fois que ce porte-parole du SCUM diffame publiquement des syndicalistes à l'UPV. Au cours de l'année universitaire précédente 2023-2024, il avait lancé le même qualificatif de "raciste" en direction d'un syndicaliste du SNESup-FSU au cours d'une réunion du CEVU (Conseil des études et de la vie étudiante), ce qui avait contribué à la convocation d'une première section disciplinaire à l'encontre du porte-parole du SCUM. Cet épisode antérieur a d'ailleurs été le point de départ de la séquence qui a conduit aux propos diffamatoires contre notre camarade et à la convocation d'une nouvelle section disciplinaire. En septembre 2024, après que SUD éducation avait intégré le SNESup-FSU dans une boucle d'échange entre organisations, le SCUM avait renouvelé ses attaques contre le SNESup-FSU et contre le secrétaire de la section de ce syndicat à l'UMPV, mobilisant les arguments les plus fallacieux pour disqualifier le SNESup-FSU, à la suite de quoi SUD éducation avait demandé instamment au SCUM de cesser ses attaques diffamatoires. C'est de toute évidence la contradiction apportée aux écrits du SCUM qui a motivé l'attaque verbale subie par notre camarade.

Les attaques diffamatoires du SCUM ne se sont pas arrêtées à l'automne 2024, puisque le communiqué du SCUM du 3 mai multiplie les amalgames et les procès d'intention à l'encontre de notre syndicat. Il assimile notre participation à la mobilisation universitaire pour les droits des Palestinien-ne-s à une instrumentalisation "à des fins purement électoralistes" ainsi qu'à des "méthodes manipulatoires qui minimisent la réalité du racisme à l'université et exacerbent les sentiments antisémites". Nous réfutons fermement ces accusations. Notre syndicat lutte contre toutes les formes de racisme et d'antisémitisme, à l'université comme dans le reste de la société. Dénoncer les crimes commis par l'Etat d'Israël à l'encontre du peuple palestinien, au mépris du droit international, ne peut être assimilé à de l'antisémitisme. C'est un amalgame inacceptable et dangereux.

Nous affirmons notre soutien plein et entier à nos camarades de la section SUD éducation Université Paul Valéry, ainsi qu'à nos camarades de Solidaires étudiant-e-s, qui sont également calomnié-e-s dans le communiqué du SCUM. Nous refusons que nos camarades soient insulté-e-s et diffamé-e-s en raison de leur engagement syndical. Nous sommes déterminé-e-s à poursuivre notre action syndicale pour les droits des étudiant-e-s et des personnels de l'Université Paul Valéry, pour une fac ouverte à tou-te-s et émancipatrice, pour une société débarrassée du racisme et de l'antisémitisme, ainsi que de toutes formes de domination.

Montpellier, le 13 mai 2025